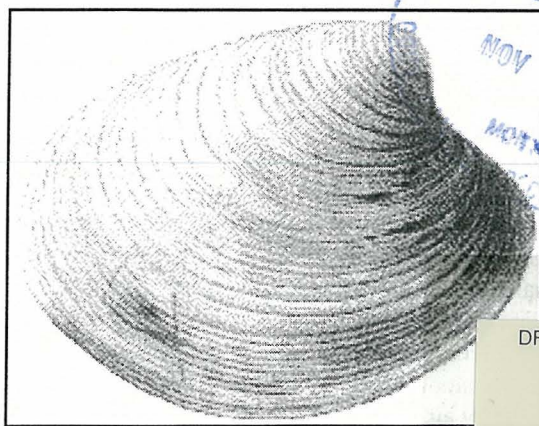
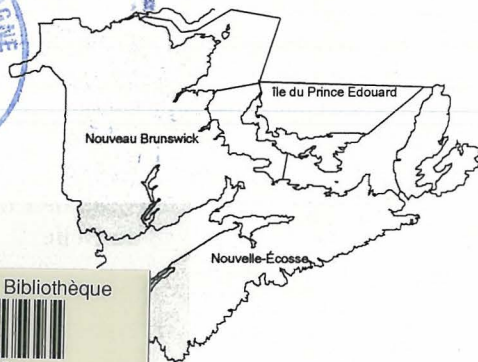


DFO - Library / MPO - Bibliothèque



14001318



Palourde américaine du sud du Golfe

Renseignements de base

La palourde américaine (*Mercenaria mercenaria*) est un mollusque bivalve présent depuis la zone intertidale jusqu'à la zone sub littorale dans les baies protégées aux eaux peu profondes des côtes, entre le sud du golfe du Saint-Laurent et le golfe du Mexique. On ne la trouve que dans les eaux ayant une température $> 20^{\circ}\text{C}$, avec le sud du Golfe représentant la limite nord de son aire de distribution. À l'état naturel, elle n'est pas présente au nord de l'estuaire de la Miramichi. Son aire de distribution chevauche souvent celle de l'huître américaine. Le recrutement parmi les populations du golfe du Saint-Laurent varie d'une année à l'autre. La maturité sexuelle survient à une taille de 33 mm; toutefois, la palourde américaine est protérandrique, c'est-à-dire qu'elle passe du sexe mâle au sexe femelle avec l'âge, et que la proportion des deux sexes dans la population varie avec la distribution des âges.

La pêche de la palourde américaine est une pêche d'appoint à celle de l'huître. Une pêche de reparquage de la palourde américaine se pratique simultanément à la pêche de l'huître, au printemps, à l'Î.-P.-É. Les principaux gisements commerciaux se trouvent dans les régions de la Miramichi et de Cocagne au N.-B., de la baie Hillsborough à l'Î.-P.-É. et de Pugwash/Wallace en N.-É.

La pêche comprend une composante commerciale dans les secteurs ouverts* et fermés ainsi qu'une composante récréative*. Seuls les engins manuels sont autorisés et la pêche en plongée est habituellement interdite. Il n'y a pas actuellement de récolte mécanique ou de dragage de la palourde américaine. On dénombre plus de 300 permis de pêche dans le sud du Golfe et 34 autres permis de pêche de reparquage à l'Î.-P.-É. Les permis de pêche commerciale sont obligatoires depuis 1994.

Toute l'activité de pêche est régie par une taille minimale réglementaire des prises. De plus, la pêche récréative est assujettie à des limites de prises quotidiennes.

Suite

L'application de la taille minimale réglementaire est la principale mesure de conservation des stocks de palourde américaine. Les gestionnaires des pêches ne cherchent pas actuellement à régir l'effort de pêche au moyen de PTA ou de saisons limitées. Le renouvellement des permis ne dépend pas de l'activité de pêche de l'année antérieure.

La pêche

Gestion : La pêche de la palourde américaine comporte trois grandes composantes : i) la pêche commerciale en secteurs ouverts*; ii) la pêche commerciale dans des secteurs fermés (pour cause de contamination bactérienne)* et dans des secteurs approuvés sous conditions*, et iii) la pêche récréative. Ces trois pêches sont assujetties à une taille minimale réglementaire des prises, qui est de 50 mm au N.-B. et de 38 mm dans le reste de la région. La pêche récréative est, de plus, assujettie à des limites de prises quotidiennes depuis 1994 (300 au N.-B. et à l'Î.-P.-É., 100 en N.-É., toutes espèces de mactre, de mye et de palourde confondues). La récolte dans les secteurs fermés pour cause de contamination bactérienne a accru l'activité de reparquage, surtout à l'Î.-P.-É. et en N.-É.

Débarquements : Les débarquements commerciaux de palourde américaine dans le sud du Golfe ont constamment diminué au cours des cinq dernières années. Les débarquements de 1995 sont inférieurs de 50 % à ceux des années 1990. Les débarquements

Distribué par le : Bureau du processus de consultation de la Région des Maritimes, ministère des Pêches et des Océans, C.P. 1006, Succ. B105, Dartmouth, (Nouvelle-Écosse), Canada B2Y 4A2 Téléphone: 902-426-8487.
C. élec : d_geddes@bionet.bio.dfo.ca

An English version is available on request at the above address

octobre 1996

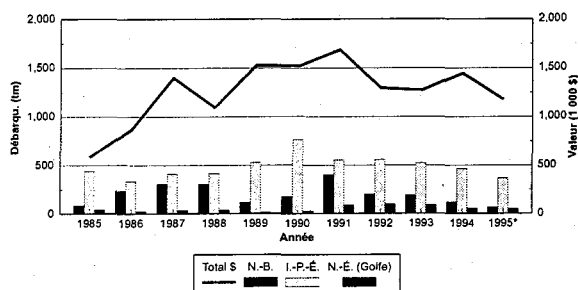
élevés du début de la décennie 1990 peuvent être attribués aux fortes prises associées à l'exploitation de nouvelles ressources dans des secteurs auparavant fermés. Les statistiques sur les débarquements ne comprennent pas de données sur la pêche récréative, qui est importante dans de nombreux secteurs.

Sommaire des débarquements (tm) de palourde américaine dans les parties du N.-B., de l'Î.-P.-É. et de la N.-É. situées dans le sud du Golfe

Zone	85-89 Moy	1990	1991	1992	1993	1994	1995*
N-B	209	178	400	201	190	118	66*
Î.-P.-É.	426	765	554	559	521	463	368*
N.-É.	30	28	89	99	89	58	50*
Total	665	971	1043	859	800	639	484*

* Données préliminaires

Quantités (colonnes) et valeur (courbe) des débarquements de palourde américaine dans le sud du Golfe de 1985 à 1995. Les données de 1995 sont préliminaires.



Considérations de gestion

La taille minimale réglementaire actuelle permet-elle une reproduction suffisante? La taille minimale réglementaire est fixée actuellement à 50 mm au N.-B. et à 38 mm à l'Î.-P.-É. et en N.-É. La seule information que nous ayons sur la taille à la maturité sexuelle établit celle-ci à 33 mm (Eversole *et al.* 1980). Les palourdes américaines, cependant, changent de sexe, la plupart commençant leur vie comme mâle. Étant donné que la femelle produit moins de gamètes que le mâle, il serait préférable d'accroître la taille minimale réglementaire pour obtenir une plus grande proportion de femelles dans le stock reproducteur d'un gisement.

Les jeunes palourdes de 50 à 63 mm de longueur («little necks») sont celles qui commandent les prix

les plus élevés sur le marché. Or, avec une augmentation possible de l'effort de pêche, résultant de la grande demande pour les palourdes de petites tailles, on risque d'avoir une mortalité fortuite par pêche touchant toutes les catégories de taille. On suggère donc d'envisager, comme méthode de conservation, de garder la plus grande partie de la population adulte comme stock reproducteur. Une possibilité consisterait donc à imposer une taille maximale de 63 mm (2,5 po) pour protéger les plus gros animaux, et donc de garder les plus grandes catégories de taille (plus vieilles classes d'âge) dans la population à des fins de reproduction, en supposant qu'il n'y ait pas de sénescence.

Nouveaux aires de pêche. Il est en outre possible que la surpêche soit encore plus grave que prévu parce que la récolte dans les secteurs auparavant fermés, peut avoir des répercussions sur des stocks de géniteurs préalablement protégés.

Pour obtenir de plus amples renseignements

communiquez avec : Thomas Landry/Thomas W. Sephton
 Direction des sciences
 Région des Maritimes
 Centre des pêches du Golfe
 C.P. 5030
 Moncton (N.-B.)
 E1C 9B6
 Tél : (506) 851-6219 / -2053
 Fax : (506) 851-2079
 C. élec. : landryt@gfc.dfo.ca
 sephtont@gfc.dfo.ca

*Glossaire de la pêche coquillière

Pêche publique par reparcage : Pêche commerciale pratiquée habituellement au printemps conformément à un permis délivré en vertu du *Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé* de la Région des Maritimes, les mollusques étant récoltés dans un secteur à contamination marginale et reparcés dans des concessions en mer non contaminées pour dépuraison. N'inclut pas de vente directe à des fins de consommation, mais tous les produits sont dépurés et transformés par des installations de transformation du poisson enregistrées au niveau fédéral en vertu du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (*National Shellfish Sanitation Program* aux États-Unis).

Pêche à bail : Pêche coquillière (habituellement des huîtres) pratiquée en mer à des fins commerciales dans une concession par le titulaire de la concession en vue de la vente directe. Cette activité précède généralement d'un mois (1^{er} sept.) la pêche commerciale en mer d'automne (1^{er} oct.).

Pêche de mollusques contaminés aux fins de reparcage : Pêche coquillière pratiquée à des fins commerciale dans un secteur à contamination bactérienne marginale (tel que défini par Environnement Canada dans le Programme de classification des secteurs coquilliers, dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques), où il est permis de reparker les mollusques seulement dans un autre secteur coquillier (concession) en mer non contaminé ou dans des installations de dépuración enregistrées avant leur mise en marché à des fins d'alimentation humaine.

Pêche en mer : Pêche coquillière pratiquée à des fins commerciales dans une zone d'eau propre non contaminée par des bactéries (eaux libres propres) tel que défini par Environnement Canada, en vertu du Programme de classification des secteurs coquilliers, dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques.

Pêche conditionnelle dans un secteur coquillier agréé : Pêche coquillière pratiquée à des fins commerciales dans un secteur agréé, à certaines conditions d'accès définies par Environnement Canada en vertu du Programme de classification des secteurs coquilliers, dans le cadre du Programme canadien de contrôle des mollusques. L'accès à ces secteurs peut être interdit à certains moments de l'année à cause de la contamination bactérienne attribuable à de fortes pluies, au ruissellement printanier ou à une défectuosité du poste de pompage des eaux d'égout. Il faut alors procéder à un programme précis d'échantillonnage des eaux et en faire analyser les résultats par un laboratoire certifié avant de les soumettre à Environnement Canada et aux Services d'inspection du MPO, afin de s'assurer que les conditions sont revenues à la normale et que la pêche commerciale dans le secteur peut être autorisée de nouveau.

Pêche dans un secteur coquillier fermé : Pêche coquillière pratiquée conformément à un permis spécial délivré en vertu du *Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé* de la Région des Maritimes dans un secteur où toutes les autres activités de pêche commerciale sont interdites à

longueur d'année à cause de la contamination bactérienne continue. La contamination provient à la fois de sources définies et non ponctuelles. Tous les coquillages, placés dans des contenants scellés, sont transférés du lieu d'exploitation directement aux installations de dépuración enregistrées où ils feront l'objet d'un régime d'assainissement et de contrôle de la salubrité avant d'être mis en marché pour consommation humaine.

Référence

- Eversole, A.G., W.K. Michener and P.J. Eldridge.
1980. Reproductive cycle of *Mercenaria mercenaria* in a south Carolina estuary. Proc. Natl. Shellfish Assoc. 70: 22-30.